

Association Cantonale Genevoise de Football

Correspondance : CP 10 – 1211 Genève 8 – rue des Plantaporrêts 4 – 1205 Genève

T + 41 22 809 02 00

www.acgf.ch – acgf@football.ch



21.10.2020

COMMUNIQUE OFFICIEL n°17

INFORMATIONS DIVERSES

RAPPEL : ABSENCE DE L'ARBITRE

Si un arbitre n'est pas présent 45 minutes avant le début du match, le club recevant doit en informer immédiatement la permanence de l'ACGF, au ☎ **079 / 611 79 79**.

Dans tous les cas, les deux clubs doivent attendre 30 minutes après l'heure fixée sur la convocation pour le début du match l'arrivée de l'arbitre officiellement convoqué, respectivement de la personne convoquée par la permanence de l'ACGF pour le remplacer.

INFORMATION DE LA SFL

La SFL nous a informé que, conformément à son concept de protection, les cartes de légitimation SFL et ASF ne sont malheureusement pas valables pour les matches du championnat de la Raiffeisen Super League et de la Brack.ch Challenge League tant que la capacité des stades est limitée. Ceci pour des raisons d'organisation. La SFL vous remercie de votre compréhension.

FEUILLE DE MATCH

L'ACGF rappelle aux clubs qu'il est obligatoire pour les équipes de juniors E et D de présenter à l'arbitre-mini une feuille de match officielle sous format papier, tout club dont l'équipe ne présentera pas de feuille de match sur format papier sera amendé.

CONCEPT DE PROTECTION

Vous trouverez sur <https://www.football.ch/fr/asf/tabid-4240/covid-19-update-19-octobre-2020.aspx> le concept de protection élaboré par l'ASF pour les entraînements et les compétitions dès le 19.10.2020.

INFRASTRUCTURES DE LA VILLE DE GENEVE

Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Etat genevois a rendu obligatoire le port du masque dans tous les établissements et installations accessibles au public pour les personnes de plus de 12 ans. **Le port du masque doit être porté dans tous les espaces intérieurs, vestiaires compris mais également dans les espaces extérieurs.**

Après l'expérience du week-end dernier, force est de constater que d'une manière générale, les équipes qui fréquentent le site ne respectent pas les directives prises par nos autorités politiques et s'en prennent régulièrement aux collaborateurs et collaboratrices du Service des sports.

Le renforcement drastique des mesures prises vise à freiner la propagation du virus. Nous avons besoin de votre aide pour les faire appliquer. Ces consignes sont rappelées à l'entrée de chaque installation. Il est inutile que chaque visiteur tente de les négocier ou invente des stratégies pour ne pas les appliquer. Nous vous saurions reconnaissants que vous sensibilisiez à nouveau vos entraîneurs, vos membres et les personnes qui accompagnent les équipes afin que les mesures édictées soient respectées.

Nous nous permettons de vous rappeler ces mesures ci-après.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Nous vous remercions de vous adresser directement aux collaborateurs et collaboratrices du Service des sports qui se feront un plaisir de vous renseigner.

En vous remerciant de l'attention portée à ces lignes, nous vous prions de croire, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

Règles dans les infrastructures sportives

Toutes les installations sportives de la Ville de Genève gérées soit par le Service des sports de la Ville de Genève ou soit par un tiers (gestion déléguée) sont concernées par le port du masque dès 12 ans dans tous les espaces publics intérieurs et extérieurs. Il s'agit aussi bien des centres sportifs, des stades, des diverses salles de sports, que des piscines, des bassins de quartier et des patinoires.

Le port du masque doit être porté dans tous les espaces intérieurs mais également dans les espaces extérieurs.

En l'état actuel des informations en notre possession, nous précisons que le port du masque n'est pas obligatoire durant la pratique sportive sur une aire de jeu, à l'exception des activités suivantes :

- les patinoires pour le heures dédiées au public*
- la pétanque (à l'exception des compétitions officielles)*
- le mur d'escalade (assurance)*

Dès lors, l'accès à nos installations se fait avec le port du masque. Celui-ci est également exigé lors du trajet jusqu'au terrain de sport. Il en va de même dès la sortie du terrain et du retour. Les spectateur/trice-s doivent également porter le masque.

En ce qui concerne les piscines, le port du masque est obligatoire dans les zones sèches (jusqu'aux casiers).

Dans le cadre d'un championnat, d'une compétition ou d'un autre type de manifestation, il est de la responsabilité de l'équipe qui joue à domicile (ou de l'organisateur/trice de la manifestation) d'informer les équipes visiteuses, arbitres et le public.

Les autres mesures sont toujours d'actualité : concept de protection par club, traçabilité lors des entraînements et des matchs, lavage des mains, etc.



STADE DE LA FONTENETTE

En raison de la situation sanitaire, le Comité d'Etoile Carouge FC communique que tous les vestiaires resteront fermés jusqu'à nouvel avis. De ce fait, à l'occasion des matches amicaux et de championnat ou pour les entraînements, aucun vestiaire n'est mis à disposition, ni des joueurs, ni des arbitres. De plus, nous rappelons que le port du masque est obligatoire et que les personnes présentes doivent compléter le formulaire d'auto-déclaration. Cela concerne les catégories juniors E / D / C.

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE



En raison de la situation sanitaire, le port du masque est obligatoire dans les enceintes des centres sportifs suivants : le centre sportif des Cherpines, les infrastructures du FC Saint-Paul, les installations sportives du Signal, les installations sportives du Compesières FC, soit au bord des terrains, dans les vestiaires, et dans la buvette.

STADE DU BOIS DE LA BATIE

Le CS ITALIEN informe que ses matchs et entraînements se tiennent à huis clos dès à présent en raison de la recrudescence de Covid et de la difficulté à faire respecter les règles sanitaires aux spectateurs (qui peuvent suivre les matchs derrière le grillage s'ils le souhaitent).

Le port du masque est obligatoire en tout temps sur les infrastructures du Bois de la Bâtie, à l'intérieur comme à l'extérieur, et pour tout le monde, sauf au moment :

- de jouer sur le terrain et
- de coacher dans la zone technique

STADE DES TROIS-CHÊNE

D'importants travaux sont en cours au stade des Trois-Chêne depuis le début de cette année et ils devraient durer encore toute l'année 2021. Ces travaux empêchent tout accès au stade en voiture, il est par conséquent impossible de s'y parquer durant toute la durée des travaux. Pour cette raison, les personnes souhaitant venir au stade des Trois-Chêne sont priées d'utiliser le P+R Sous-Moulin.

FACEBOOK

Notre page Facebook de l'ACGF est active :

<https://www.facebook.com/ACGF-Association-Cantonale-Genevoise-de-Football-471440539565896/>

Nous mettrons régulièrement des news, photos et vidéos ; n'hésitez pas à la consulter et à nous suivre.

REPARTITION DES CLASSES D'AGE DANS LE FOOTBALL DE BASE POUR LA SAISON 2020/2021

Il y a lieu de bien tenir compte de la répartition des classes d'âge auprès des joueuses juniors et des juniors. Pour la saison 2020 / 2021 ces classes d'âge sont réparties comme suit :

Juniors A - 01.01.2001 - 31.12.2003

Juniors B - 01.01.2004 - 31.12.2005

Juniors C - 01.01.2006 - 31.12.2007

Juniors D - 01.01.2008 - 31.12.2009

Juniors E - **01.01.2010** - 31.12.2011

Juniors F - **01.01.2012** - 31.12.2013

Juniors G - **01.01.2014** - 31.12.2015

Les juniors A et B (01.01.2001 - 31.12.2005) peuvent être alignés dans les équipes d'actifs.

Les juniors B peuvent jouer dans la catégorie des juniors A, les juniors C dans la catégorie des juniors B, les juniors D dans la catégorie des juniors C, les juniors E de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors D, les juniors F de la classe d'âge supérieure (avec qualification ASF)

dans la catégorie des juniors E et les juniors G de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors F.

Joueuses juniors

FF-19 - 01.01.2002 – 31.12.2005 – peuvent être alignées dans les équipes d'actives.

FF-15 - 01.01.2006 – 31.12.2009

FF-12 - 01.01.2009 – 31.12.2012

Les filles peuvent jouer dans toutes les catégories juniors des garçons. Les joueuses qui figurent dans la classe d'âge la plus jeune de leur catégorie sont également qualifiées dans la catégorie junior inférieure. Dans les groupes constitués uniquement avec des filles (championnat de filles) les joueuses plus âgées ne sont pas admises.

TOURNOIS AUTORISES PAR L'ACGF

L'ACGF rappelle aux clubs que tous les tournois en salle et en plein air doivent lui être préalablement annoncés à l'aide du formulaire « demande d'autorisation d'organiser un tournoi de football ». Ce formulaire est disponible en cliquant sur le lien suivant :

http://www.acgf.ch/Portaldata/13/Resources//formulaire_demande_d_autorisation.pdf

Les clubs n'ayant pas préalablement annoncé leur tournoi feront l'objet d'une amende administrative de Fr. 200.--.

LA VIE DES CLUBS – INFORMATIONS N'ENGAGEANT PAS LA RESPONSABILITE DE L'ACGF

Genève, le 21 octobre 2020/nw